

APERÇU

Mise en place des produits pour l'hygiène des mains

Date de publication : décembre 2023

Introduction

Un programme d'hygiène des mains ne peut fonctionner que si l'environnement est propice à l'hygiène des mains. L'objectif de ce document est de s'assurer que les produits d'hygiène des mains (distributeurs de désinfectant pour les mains à base d'alcool [DMBA], distributeurs de savon liquide, distributeurs de lotion, distributeurs de serviettes en papier, supports de boîtes à gants et poubelles) sont placés là où ils sont nécessaires, visibles, à portée de main, complètement remplis et fonctionnels. Ce document présente deux listes de contrôle et une activité à cet effet.

Les listes de contrôle suivantes doivent être utilisées par un responsable des mesures de PCI (prévention et contrôle des infections) ou un responsable désigné.

- **Liste de contrôle n° 1** : [Liste de contrôle pour la mise en place des produits d'hygiène des mains dans les espaces réservés aux patients, aux résidents ou aux clients et les couloirs](#) :¹ Éléments à prendre en compte par votre établissement afin d'évaluer l'emplacement des produits d'hygiène des mains pour les rendre accessibles et pratiques aux fournisseurs de soins de santé dans les espaces de soins aux patients/résidents/clients et dans les couloirs. Cette liste de contrôle peut être utilisée au moins une fois par an ou selon les besoins de votre organisation.
- **Liste de contrôle n° 2** : [Liste de contrôle pour la maintenance des produits et des équipements d'hygiène des mains](#) :² Éléments à prendre en compte pour vous assurer que les produits d'hygiène des mains sont disponibles, en état de fonctionnement et peuvent être utilisés en toute sécurité. Cette liste de contrôle peut être utilisée régulièrement, par exemple une fois par mois, ou selon les besoins de l'organisation.

Activité de mise en place d'autocollants : Information pour la participation du personnel dans l'identification de l'emplacement des produits d'hygiène des mains.

Avant d'utiliser les listes de contrôle

1. Familiarisez-vous avec le concept/la définition de point de service (voyez la partie supérieure de la liste de contrôle n° 1).
2. Vérifiez la réglementation locale en matière d'incendie relative à l'emplacement des DMBA. Il peut s'avérer nécessaire de consulter le commissaire des incendies au sujet des décisions concernant l'emplacement et l'entreposage des DMBA.³

3. Procédez à une évaluation des risques liés à l'installation de distributeurs de DMBA dans les espaces de soins afin d'identifier tout problème lié à la sécurité des patients/résidents/clients ou du personnel, y compris une ingestion accidentelle ou intentionnelle ou tout autre usage abusif. Dans les espaces où il n'est pas sécuritaire de distribuer du DMBA en raison d'un risque de mauvaise utilisation, les fournisseurs de soins de santé devraient envisager de porter le DMBA sur eux pour faciliter l'hygiène des mains.
4. Une fois les listes de contrôle complétées, analysez les résultats. Établissez un ordre de priorité pour les changements environnementaux les plus importants et les plus réalisables, et élaborer un plan d'action pour les mettre en place.
5. Consultez le personnel de première ligne sur l'emplacement approprié après avoir complété la liste de contrôle n° 1. Envisagez d'utiliser l'activité de mise en place des autocollants pour déterminer l'endroit où les produits d'hygiène des mains seraient les plus utiles pour le personnel. Pensez à utiliser un moyen temporaire pour fixer les distributeurs pendant la période d'essai afin de tester leur positionnement et de vérifier qu'ils sont bien au bon endroit. Fixez les distributeurs une fois que le personnel a confirmé que l'emplacement est adapté aux flux de travail.

Activité de participation du personnel

Objectif

Faire participer le personnel dans le choix de l'emplacement des produits d'hygiène des mains. La participation de différents groupes du personnel permettra d'aligner les emplacements identifiés avec les différents flux de travail des utilisateurs.⁴

Fournitures

- Autocollants bleus pour identifier les emplacements du DMBA
- Autocollants jaunes pour identifier les emplacements des gants
- Autocollants roses pour identifier les emplacements des distributeurs de savon
- Autocollants blancs pour identifier les emplacements des distributeurs de lotion
- Autocollants noirs pour identifier l'emplacement des poubelles (facultatif)

Assurez-vous que les autocollants sont faciles à retirer des différentes surfaces avant de commencer cette activité.

Durée

Comptez 7 à 10 jours entre l'activité, la réunion de démarrage et celle de suivi.

Comment réaliser cette activité

- Distribuez des autocollants de couleurs différentes à tout le personnel concerné, y compris aux médecins, infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie, personnes responsables de l'entretien ménager et fournisseurs de soins paramédicaux tels que kinésithérapeutes et ergothérapeutes.²
- Le personnel utilisera les autocollants de couleur appropriée pour identifier les endroits où il souhaiterait que le DMBA, les supports de boîtes à gants, les distributeurs de savon, les distributeurs de lotion et les poubelles soient placés.² Il peut s'agir des emplacements des produits d'hygiène des mains existants ce qui permettra de valider les emplacements actuels.
- Pour identifier les emplacements les plus adéquats, demandez aux membres du personnel de vaquer à leurs occupations habituelles. Ce faisant, chaque fois qu'ils souhaitent se laver les mains, mais que le DMBA n'est pas disponible, demandez-leur de marquer l'endroit où ils souhaiteraient qu'un tel désinfectant soit installé.²

Étape 1 : Mise en place des autocollants

- Communiquez avec le personnel pour lui expliquer le but de cette activité et la manière dont il peut obtenir des autocollants.
- Demandez au personnel de placer des autocollants aux endroits où différents produits d'hygiène des mains devraient être installés pour les aider à améliorer leur hygiène des mains.
- Donnez au personnel les grandes lignes à garder en tête lors de l'identification de l'emplacement des produits (voir la section un peu plus bas sur les éléments à prendre en compte dans l'identification des emplacements).
- Allouez une période d'une semaine au personnel afin d'identifier les emplacements.

Étape 2 : Discussion

- Organisez une réunion/discussion de suivi avec le personnel afin de discuter des emplacements qui ont été identifiés pour chaque produit.
- Discutez de la raison d'être de chaque emplacement identifié afin de déterminer s'il est idéal pour l'ensemble du personnel.
- Déterminez et finalisez les emplacements où chaque type de produit doit être installé.
- Notez l'emplacement, la hauteur et l'orientation exacts des produits.
- Dans la mesure du possible, utilisez les commentaires du personnel pour aider à standardiser l'emplacement des produits.
- Coordonnez avec les personnes dont vous aurez besoin, comme les services d'entretien et des installations, afin de procéder aux installations et au retrait des autocollants.

Éléments à prendre en compte dans l'identification des emplacements :

Le DMBA devrait :

- être disponible au point de service (à proximité de l'endroit où le fournisseur de soins prodigue les soins) ;
- être éloigné des sources d'inflammation (prise électrique ou interrupteur) ;
- être situé à l'écart des distributeurs de savon ou de lotion.
- être situé à l'écart des patients/résidents/clients susceptibles d'en faire un usage abusif.

D'autres éléments sont à prendre en compte :

- Le distributeur de produits doit être placé à une hauteur convenable (à environ 1 m du sol) et de manière à éviter de passer la main au-dessus d'un patient/résident/client lorsqu'on l'utilise.
- Les champs de vision critique ne doivent pas être impactés.
- Des structures autres que des murs peuvent être utilisées au besoin (par exemple, des marchepieds, des perches à perfusion, des tables, des chariots à médicaments et des piliers).

Conclusion

Les listes de contrôle et l'activité relatives à la mise en place des produits pour l'hygiène des mains aident le responsable de la PCI et le personnel à suivre, à évaluer et à améliorer l'utilisation des produits d'hygiène des mains en analysant leur emplacement, leur accessibilité et leur fonctionnalité. Il est important que le personnel participe et apporte sa contribution dans ce processus afin d'obtenir son adhésion et son soutien.

Bibliographie

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Liste de contrôle pour la mise en place des produits d'hygiène des mains dans les espaces réservés aux patients, aux résidents ou aux clients et les couloirs [Internet]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario ; 2023 [cité le 21 septembre 2023]. Source : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/H/2023/hh/hand-hygiene-product-placement-patient-resident.pdf?&sc_lang=fr
2. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Liste de contrôle pour la maintenance des produits et des équipements d'hygiène des mains [Internet]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario ; 2023 [cité le 21 septembre 2023]. Source : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/H/2023/hh/hand-hygiene-products-equipment-maintenance.pdf?&sc_lang=fr
3. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques Exemplaires D'hygiène Des Mains Dans tous les établissements de soins de santé, 4^e édition. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario ; 2014. Source : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2014/bp-hand-hygiene.pdf?rev=db9916b9af7849cbb37ea6ca9a358e29&sc_lang=fr
4. Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP). Environmental tool [Internet]. Ottawa (Ontario) : ICSP ; [2010] [cité le 1^{er} décembre 2022]. Source : <https://www.patientsafetyinstitute.ca/en/About/Programs/HH/Documents/Human%20Factors/Human%20Factors%20-%20Environment%20Tool.pdf>

Modèle pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Aperçu : mise en place des produits pour l'hygiène des mains. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario ; 2023.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a produit le présent document. SPO prodigue des conseils de nature scientifique et technique au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de SPO.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui se consacre à la protection à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour en savoir davantage sur SPO, veuillez consulter : santepubliqueontario.ca.